

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 34/2022

Acquisition de 3 groupes de secours et adaptations des alimentations électriques y relatives.

Au Conseil Communal
De et à
Payerne

Payerne le 15.01.2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 34/2022 était composée de Mesdames et Messieurs :

- Charlene Padoan
- Malgorzata Binggeli
- Pierre Oulevey en remplacement de Xavier Prudhomme
- Francis Collaud
- Bernard Vonnez
- João Carlos Sà
- Philippe Savary, en qualité de Président rapporteur

La commission a siégé une seule fois, le jeudi 12.01.2023. Madame Binggeli Malgorzata étant excusée. Les membres de la commission ont eu tout le temps de prendre connaissance du dossier et de préparer les questions.

Monsieur Nicolas Schmid Municipal accompagné de Monsieur Gérard Michel chef de Service, nous ont rejoint en cours de séance. La commission les remercie pour leur disponibilité et pour les réponses apportées.

Les discussions ont porté sur la pertinence de ces achats. Les directives émises par le canton demandent aux Communes de garantir des services minimaux et la sécurité de certaines infrastructures en cas de coupure d'électricité. Si un délestage s'avérerait nécessaire sur Payerne, le Groupe E ne pourrait pas maintenir en fonction les sites jugés d'importance car son réseau n'est pas conçu pour ces cas de figures. Suite à une étude approfondie, la Municipalité a identifié 4 sites qui devraient être maintenus en fonction à savoir la STEP, l'Hôtel de Ville, le nouveau pavillon des Rammes et le local technique d'Aéropôle I. Elle propose dès lors l'achat de 3 groupes de secours et le raccordement du local technique d'Aéropôle I aux infrastructures de l'aérodrome.

Le type de machine a été dimensionné en fonction des besoins de chaque site. Il est à rappeler que ce ne sera que les installations électriques des services techniques qui seront alimentées.

Dans le coût des achats, il a été constaté une coquille de CHF 2'000.00 sur la position 3 (Pavillon des Rammes). La commission estime qu'en faisant la remarque au municipal qui a répondu qu'il n'allait pas dépenser pour dépenser, il n'y avait pas lieu d'amender les conclusions du préavis.

Dans ce chapitre il est aussi important de relever que le prix du groupe de secours prévu pour la STEP fluctue beaucoup. Sur l'offre qui nous est parvenue suite à notre séance le montant est monté à CHF 46'985.20 pour un délai de validité de l'offre à 10 jours.

La commission s'est d'autre part posé la question du pourquoi de l'arrivée aussi tardive de ce préavis. La réponse a été que les directives du canton n'étaient arrivées qu'à l'automne et que dans l'intervalle, il avait fallu concevoir le plan de continuité, est quantifier les besoins pour parer à un éventuel délestage. A la lecture de ces éléments, il est à craindre que ces dispositifs ne puissent pas être mis en fonction avant la fin du printemps. En effet, les délais de livraison ne sont pas assurés et il y aura lieu d'entreprendre les travaux d'adaptation des sites.

En conclusion, la commission vous propose à l'unanimité de ces membres présents de bien vouloir voter les résolutions suivantes.

Le Conseil communal de Payerne

Vu Le préavis n° 34/2022 de la Municipalité du 21 décembre 2022 ;

Ouï Le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à réaliser les achats et les adaptations tels que décrits dans le présent préavis pour un montant de Fr.193'000.-- ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr.193'000. -- par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 193'000. -- et de l'amortir sur 10 ans.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission
Le président et rapporteur
Philippe Savary

